Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **BCEP** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **N° NOR AGRS1528937C**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2015-1037** **03/12/2015**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2016
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : DÉPRÉCARISATION – Examen professionnalisé pour l'accès au corps des adjoints techniques de formation et de recherche relevant du ministre chargé de l'agriculture réservé aux agents non titulaires remplissant les conditions fixées par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012.

Destinataires d'exécution
DRAAF- DAAF- DD(CS)PP Administration centrale Établissements d'enseignement agricole MEDDE DREAL FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM IFCE – IGN – ONF - IRSTEA Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : Un examen professionnalisé pour l'accès au corps des adjoints techniques de formation et de recherche relevant du ministre chargé de l'agriculture est organisé au titre de l'année 2015 afin de pourvoir des postes dans des établissements d'enseignement technique agricole.

Suivi par BCEP : Patrick CASTRO et Christine DUVAL
Mél : patrick.castro@agriculture.gouv.fr

christine.duval@agriculture.gouv.fr
Tél. : 01 49 55 44 85 et 01 49 55 53 99
Fax : 01 49 55 50 82
Bureau de la formation continue et du développement des compétences
Suivi par Florence ROLLET
Téléphone : 01.49.55.44.99
Mél : : florence.rollet@agriculture.gouv.fr

Date d'ouverture des pré-inscriptions télématiques : 3 décembre 2015
Date limite des pré-inscriptions télématiques : 24 décembre 2015
Date limite de retour des dossiers d'inscription : 7 janvier 2016

Textes de référence : Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 relatif aux conditions d'éligibilité des candidats aux recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C et fixant les conditions générales d'organisation de ces recrutements en application de cette loi.

Décret n° 95-370 du 6 avril 1995 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 relatif aux conditions d'éligibilité des candidats aux recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C et fixant les conditions générales d'organisation de ces recrutements en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Décret n° 2013-106 du 30 janvier 2013 relatif à l'ouverture de recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires de l'Etat relevant du ministre chargé de l'agriculture et de l'Office national des forêts.

Arrêté du 30 janvier 2013 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générale de l'examen professionnalisé d'accès au grade d'adjoint technique de première classe du corps des adjoints techniques de formation et de recherche réservé à certains agents non titulaires relevant du ministère chargé de l'agriculture, pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012, et notamment son article 2.

Un examen professionnalisé pour l'accès au corps des adjoints techniques de formation et de recherche relevant du ministre chargé de l'agriculture réservé aux agents non titulaires remplissant les conditions fixées par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 est organisé au titre de l'année 2015.

Cet examen est destiné à pourvoir des postes en établissement d'enseignement technique agricole.

Ce recrutement est réalisé dans le grade **d'adjoint technique de formation et de recherch**e de 1ère classe. 1 place est offerte dans la branche d'activités professionnelles B – sciences des aliments et des biomolécules (laboratoire).

CALENDRIER

Période de pré-inscription : **du 3 au 24 décembre 2015**
La pré-inscription se fera par Internet sur le site : www.concours.agriculture.gouv.fr.

Date limite de retour des dossiers d'inscription ainsi que des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP): **7 janvier 2016 (le cachet de la Poste faisant foi).**

Date et lieu de l'épreuve orale d'admission : **à partir du 7 mars 2016** à Paris**.**

Les renseignements relatifs à cet examen professionnalisé pourront être obtenus auprès de M. Patrick CASTRO et Mme Christine DUVAL, chargés de l'opération.

Mèl : patrick.castro@agriculture.gouv.fr christine.duval@agriculture.gouv.fr - **Tél. : 01.49.55.44.85/53.99 – Fax : 01.49.55.50.82**

Aucune dérogation ne sera accordée aux dates précitées.

CONDITIONS D'ACCÈS

Peuvent faire acte de candidature les agents non-titulaires du ministère chargé de l'agriculture et de ses établissements remplissant les conditions fixées par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 visée ci-dessus. Ces conditions sont rappelées par la circulaire publiée le 6 décembre 2012 sous le n°SG/SRH/ SDDPRS/C2012-1004. Cette circulaire ainsi qu'une foire aux questions et un tableau des situations particulières sont consultables sur le site http://agriculture.gouv.fr/deprecarisation-des-agents-contractuels

Aucune dérogation ne sera accordée aux conditions précitées

MODALITÉS DE L'EXAMEN PROFESSIONNALISÉ

Cet examen professionnalisé comporte une épreuve orale unique d'admission.

L'épreuve, d'une durée de 20 minutes au plus, consiste en un entretien avec le jury sur la base d'un dossier présentant les acquis de l'expérience professionnelle du candidat utiles à l'exercice des missions assurées par les adjoints techniques de formation et de recherche de première classe.

L'épreuve débute par la présentation orale par le candidat, pendant une durée de cinq minutes maximum, de son parcours professionnel. Elle se poursuit par un entretien avec le jury portant notamment sur la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel interne et externe ainsi que sur ses projets et motivations professionnels. Le jury pourra demander au candidat son avis sur un cas pratique issu de la vie professionnelle courante.

Pour conduire cet entretien, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat et remis au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnalisé. Ce dossier n'est pas noté.

L'épreuve est notée de 0 à 20. Après l'épreuve, le jury dresse la liste des candidats admis classés par ordre de mérite. Il établit éventuellement une liste complémentaire. Nul ne peut être déclaré admis s'il a obtenu une note inférieure à 10 sur 20.

La composition du jury est fixée par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

Le modèle du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle est téléchargeable sur le site TÉLÉMAQUE, à l'adresse suivante : http://www.concours.agriculture.gouv.fr/espace-telechargement/dossiers-et-fiches-a-telecharger-fiche-descripitive-ou-individuelle-dinformation-dossier-de-presentation-et-de-reconnaissance-des-acquis-dexperience-professionnelle/.

Le candidat trouvera joint à ce modèle un guide d'aide à la constitution du dossier RAEP. Le dossier de RAEP est visé par le supérieur hiérarchique (en bas de la page 6) : ce visa n'est pas un avis. Le dossier de RAEP n'est pas noté.

EN CAS DE RÉUSSITE À CET EXAMEN PROFESSIONNALISÉ

Les lauréats sont nommés et titularisés dans le corps des adjoints techniques de formation et de recherche dans le grade d'adjoint technique de 1ère classe dans un établissement d'enseignement technique agricole.

RÈGLEMENT DES SÉLECTIONS

Les candidats sont invités à prendre connaissance du règlement des sélections publié au bulletin officiel du ministère dans la note de service SG/SRH/SDDPRS/2015-2 du 05-01-2015 dont les dispositions sont applicables aux présents concours. Ils y trouveront des informations et recommandations à même de faciliter leur inscription à cet examen professionnalisé et leur participation aux épreuves.

PRÉPARATION A L'EXAMEN PROFESSIONNALISÉ

Le décret du 15 octobre 2007 (articles 19 à 21) instaure une **dispense de service de 5 jours par an** pour permettre à un agent de **suivre des actions de formation** dans le cadre de la Préparation des Examens et Concours.

Le dispositif de préparation des candidats est constitué de deux étapes :

-Une préparation à l'élaboration du dossier RAEP, pour tous les candidats au concours

-Une préparation à l'oral , pour les candidats admissibles

Les agents qui souhaitent bénéficier de ces formations doivent s'adresser, au plus tôt, pour leur inscription :

-au responsable local de formation de leur structure (RLF) qui les informera sur les formations proposées au niveau régional ou interministériel (PFRH)

-au délégué régional à la formation continue (DRFC) à la DRAAF ou DAAF (coordonnées en annexe de la présente note)

-ou à la déléguée d'administration centrale à la formation continue, pour les agents de l'administration centrale ;

Les informations sur ces formations sont accessibles sur les sites suivants :

- pour la DRAAF: sur le site internet http://www.formco.agriculture.gouv.fr/index.php."
- pour les formations interministérielles: sur le site http://safire.fonction-publique.gouv.frpour les formations interministérielles.

Les frais de déplacement sont pris en charge par les structures des agents qui devront leur accorder toute facilité à cet égard.

IMPORTANT : en aucun cas l'inscription à une formation de préparation ne tient lieu d'inscription à l'examen professionnel.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Dans les jours qui suivent sa pré-inscription, le candidat reçoit une fiche de confirmation accompagnée d'un dossier d'inscription à renseigner et compléter et de documents explicatifs. **Le candidat qui n'aurait pas reçu ce courrier dans les jours suivant sa pré-inscription doit prendre contact sans délai avec les responsables de recrutement :**
Patrick CASTRO : patrick.castro@agriculture.gouv.fr **Tél. : 01.49.55.44.85**
Christine DUVAL : christine.duval@agriculture.gouv.fr **Tél. : 01.49.55.53.99 – Fax : 01.49.55.50.82**

Le candidat en contrat à durée déterminée (CDD) trouvera dans l'espace de téléchargement du site TELEMAQUE les fichiers électroniques pour l'élaboration de l'état de service permettant d'établir qu'il remplit bien les conditions d'ancienneté de service.

N'ont pas à justifier de durée de services publics : les agents en contrat à durée indéterminée (CDI) à la date du 31 mars 2011, ou dont le CDI a été rompu entre le 1er janvier et le 31 mars 2011 et ceux dont le CDD est transformé ou en cours de transformation d'office en CDI au 12 mars 2012 au titre de l'article 8 de la loi 2012-347 du 12 mars

2012. Pour être éligibles, ces agents doivent justifier d'une quotité de travail au moins égale à 70% à ces mêmes dates.

La confirmation d'inscription sera impérativement signée par le candidat sous peine de rejet de la candidature.

Le dossier d'inscription et les tableaux d'états de services seront **obligatoirement signés par le responsable hiérarchique dont relève le candidat**.

Au plus tard le 7 janvier 2016 (le cachet de la Poste faisant foi), le candidat adressera l'ensemble de ces documents y compris son dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle en 4 exemplaires, deux enveloppes à fenêtre au format 22 x 11 affranchies au tarif en vigueur pour 20g et une enveloppe à fenêtre au format A4 affranchie au tarif en vigueur pour 50g à :

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
SG / SRH / SDDPRS
Bureau des concours et des examens professionnels
À l'attention de M. Patrick CASTRO et Mme Christine DUVAL
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

Tout dossier parvenu au bureau des concours et des examens professionnels après le 7 janvier 2016 avec un cachet de la Poste comportant une date postérieure ou ne comportant pas de date ou parvenu incomplet après cette date entraînera le rejet de la candidature.

CONTRÔLE DE LA RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES :

L'article 20 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 autorise l'administration à vérifier que les conditions requises pour concourir sont remplies après les épreuves et avant la nomination des lauréats.

Le fait d'être convoqué aux épreuves, voire de figurer sur la liste d'admission ne confère juridiquement aucun droit à nomination si, après vérification, il s'avère que les conditions de candidature requises n'étaient pas réunies.

Les candidats en fonction au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt devront informer leur supérieur hiérarchique de leur participation à cet examen professionnel.

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note de service auprès des agents non-titulaires concernés.

Le Chef du Service des ressources humaines

Jacques CLÉMENT

REGIONS	DELEGATION A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF Au 1er octobre 2015	
ALSACE	**Pierre-Irénée BRESSOLETTE** pierre-irenee.bressolette@agriculture.gouv.fr Assistante : Brigitte LECORNEY	DRAAF Strasbourg Tél : 03.69 32 50 67 (66) Port Pro : 06 07 52 35 19
AQUITAINE	**Sophie de GRIMAL** sophie.de-grimal@agriculture.gouv.fr Assistante : Lydie BAUDIN	DRAAF Bordeaux Tél : 05 56 00 43 52 (42 68) Port Pro : 06 31 92 74 28
AUVERGNE	**Elsa TARRAGO** **elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr** Assistante : Bernadette GOUDERGUES	DRAAF Lempdes Tél : 04 73 42 27 92 (76)
BOURGOGNE	**Solène AUBERT** solene.aubert@agriculture.gouv.fr Assistante : Yveline PASQUIER	DRAAF Dijon Tél : 03 80 39 30 59 (82) Port Pro : 06 28 89 11 39
BRETAGNE	**Carmen GAN** carmen.gan@agriculture.gouv.fr Assistantes : Aline CAZOULAT, Laurence GUICHARD	DRAAF Rennes Tél : 02 99 28 22 04 (22 80) Port Pro : 06 72 87 95 17
CENTRE-VAL DE LOIRE	**Jean-Michel FRANCOIS** jean-michel.francois@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-centre@agriculture.gouv.fr Assistante : Muriel MICHAUD	DRAAF Orléans Tél : 02 38 77 40 00 (41 96) Tél : 02 38 77 41 96
CHAMPAGNE-ARDENNE	**Isabelle CARBONNEAUX** isabelle.carbonneaux@agriculture.gouv.fr. Assistante : Yolande SIRIANNI	DRAAF Chalons en Champagne Tél : 03 26 66 20 25 (20 21)
CORSE	**Paul MEDURIO** paul.medurio@agriculture.gouv.fr Pas d'assistant	DRAAF Ajaccio Tél : 04 95 51 86 74 (44)
FRANCHE COMTE	**Sylvaine RODRIGUEZ** sylvaine.rodriguez@agriculture.gouv.fr Assistante : Françoise PICOT	DRAAF - Immeuble Orion 25043 BESANCON Cedex Tél : 03 81 47 75 46 (75 36) Port Pro : 06 42 11 56 80
GUADELOUPE	**Nadia COLOT** nadia.colot@agriculture.gouv.fr Assistante : Marie-Ena BERNOS	DAAF de la Guadeloupe (Basse Terre) Tél : 05 90 99 60 39 (60 17)
GUYANE	**DR Formco : Suzie THOMPSON** suzie.thompson@agriculture.gouv.fr **DR GRAF : MC Arbellot de Vacqueur** marie-catherine.arbellot-de-vacqueur@educagri.fr	DAAF de la Guyane (Cayenne) Tél : 05 94 29 70 77 LEGTA de Macouria Tel : 05 94 38 76 26
ILE-DE-FRANCE	***Poste vacant*** Intérim par Sébastien FAUGERE, SG sebastien.faugere@agriculture.gouv.fr Assistante : Rachel GARCIA	DRIAAF Ile-de-France (Cachan) Tél : 01 41 24 17 78 (17 01)

LANGUEDOC-ROUSSILLON	**Jacky BRETAGNE** jacky.bretagne@agriculture.gouv.fr Assistants : Corinne ULLDEMOLINS Frédéric POUGET	DRAAF Montpellier Tél : 04 67 10 19 14 (19 12)(19 18) Port Perso : 06 74 83 41 32
LIMOUSIN	**Véronique DELGOULET** veronique.delgoulet@agriculture.gouv.fr Assistante : Betty PACCHIN	DRAAF Limoges Tél : 05 55 12 92 73 Port Pro : 06 78 31 35 94
LORRAINE	**Sébastien LE ROY** sebastien.le-roy@agriculture.gouv.fr Assistante : Annie FORESTAT	DRAAF Metz Tél : 03 55 74 11 08 (11 09) Fax : 03 55 74 11 01
MARTINIQUE	**Julie ALCINDOR** julie.alcindor@agriculture.gouv.fr Pas d'assistant	DAAF Martinique (Fort de France) Tél : 05 96 71 20 97
MAYOTTE	***Poste vacant*** Par intérim Annette Rossard, SG annette.rossard@agriculture.gouv.fr et Josette MUSSARD assistante de direction josette.mussard@agriculture.gouv.fr	DAAF de Mayotte (Mamoudzou) Tél. : 02 69 63 81 37
MIDI-PYRENEES	**Mireille BASSOU** mireille.bassou@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène ECHEVARRIA Chargée de formation : Christiane PERCHE	DRAAF Toulouse Tél : 05 61 10 61 84 (62 03 / 62 18) Port. Pro : 06 20 41 48 16
NORD PAS-DE-CALAIS	**Patrick SENECHAL** patrick.senechal@agriculture.gouv.fr Assistante : Zohra M'BAYE	DRAAF Lille Tél : 03 62 28 40 86 (40 87) Fax : 03 62 28 41 01
PICARDIE	**Sylvie-Anne REMY** sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr Assistante : Nathalie TRANNOIS Assistante GRAF : Sonia LESAGE	DRAAF Amiens Tél : 03 22 33 55 49 (55 36) Port Pro : 06 08 03 38 39
BASSE NORMANDIE	**Danièle LEVARD** daniele.levard@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène COURCELLE	DRAAF Caen Tél : 02 31 24 97 16 (98 97)
HAUTE-NORMANDIE	**Valérie GARNIER** valerie.garnier@agriculture.gouv.fr Assistante : Isabelle GUEGAN	DRAAF Rouen Tél : 02 32 18 94 03 (94 29) Port Pro : 06 26 58 80 00
PAYS DE LA LOIRE	**Pierre HERVOUET** pierre.hervouet@agriculture.gouv Assistant : François SOUCHARD Assistante : Françoise CASSARD	DRAAF Nantes Tél : 02 72 74 70 15 (70 14) Portable Pro P.H. : 06 84 64 16 57 Fax : 02 72 74 72 39
POITOU-CHARENTES	**Mickael TRILLAUD** mickael.trillaud@agriculture.gouv.fr Assistantes : Cécile DURIVAULT	DRAAF Poitiers Tél : 05 49 03 11 27 (11 23) Port Pro : 06 03 59 09 40

	Martine ELLIOTT	
REUNION	**Pascal NOUVET** pascal.nouvet@agriculture.gouv.fr Assistante : Mariame ABDALLAH	DAAF de la Réunion (St Denis de La Réunion) Tel : 02 62 30 88 53 (89 47) Port : 06 92 85 15 68
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	**Florence BRUNIER** florence.brunier@agriculture.gouv.fr Assistantes : Patricia PARAVISINI Christine PASSALACQUA	DRAAF Marseille Tél : 04 13 59 36 35 ou 04 90 81 11 06 (36 33) Port Pro : 06 88 27 87 82
RHÔNE-ALPES	**Nathalie DELDEVEZ** nathalie.deldevez@agriculture.gouv.fr Assistants : Patrice WEISS, Maryline LENTILLON, Isabelle ANSELME	DRAAF Lyon Tél : 04 78 63 13 08 (13 13) Port : 06 18 41 00 49
ADMINISTRATION CENTRALE	**Chrystelle ARCHE** chrystelle.arche@agriculture.gouv.fr Assistante : Wassila GOURARA	78 rue de Varenne - 75007 PARIS Tel : 01 49 55 55 10 (60 79)